CONTRAT VOLAILLES FESTIVES 2026
Lundi 21 décembre 2026

Producteur :
Sylvain BARBERY – Ferme du Pignon Blanc - 91410 CORBREUSE

1 exemplaire à retourner signé à la table de pointage les jours de distribution ou par mail
Contact : Christine BRESSON Tel : 06 03 43 21 36 courriel : christine.bresson@free.fr

Nom / Prénom de l'adhérent: .....

Adresse: .....

Téléphone: .....Courriel: .....@.....

Termes du contrat :

- VOLAILLES : Les volailles sont élevées selon les normes de l'Agriculture Biologique.
  Les volailles disponibles seront :
  - pintade classique bio (+/- 2 kg) à 17.8 €/kg AVEC FOIES ET GÉSIERS
  - CHAPON BIO souche traditionnelle (entre 3.5 et 4.5 kg) à 22€/kg sans foies gésiers.
  - CHAPON BIO souche Bresse (entre 2.2 et 3.2 kg) à 25€/kg
  - -ROTI DE CHAPON BIO de 2 à 4 kg- FARCE DE PORC (non bio) SAVEUR ARMAGNAC OU FORESTIÈRE (champignons) présenté sous vide DLC AU 02/01/2027. 40€/kg (photo et tableau à retourner en page suivante)

  Le prix de chaque volaille étant lié à son poids, vous devez payer un acompte sur le prix final de chaque volaille et devrez régler le solde du montant de l'ensemble des volailles reçues en décembre suite à la livraison du lundi 21 décembre 2026.
- LIVRAISONS : **Le lundi 21 décembre 2026 entre 19h et 19h30 –** Parking du stade Pierre Camou -91460 Marcoussis
- REGLEMENT : 1 chèque remis au producteur avant le 7 décembre puis le solde le 21 décembre 2025.
- DATE LIMITE de CONSOMMATION : 27 décembre 2026 minimum
- DATE LIMITE de **COMMANDE** : **7 décembre 2026** maximum

Engagements :

- Adhérent : Je soussigné(e), membre de l'association « AMAP de la Ronce », après avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur et acquitté ma cotisation 2026/2027, m'engage pour la saison à acheter **le nombre de volailles** choisi comme précisé dans le tableau ci-après (indiquer le nombre dans les cases des livraisons choisies et noter le nombre total de produits) :

Produit	21/12	Nb Prod.	Prix unitaire[1]	Montant[2]
Chapon souche traditionnelle			30,00€	,00€
Chapon souche Bresse			30,00€	,00€
Pintade			20,00€	,00€
Roti de chapon			40,00€	,00€
				,00€
				, €

[1] Prix unitaire de réservation pour un produit. Pour les volailles, il s'agit d'un acompte sur le prix final de chaque volaille.
[2] Montant de réservation pour chacun des produits : nb produits (somme des produits commandés pour l'ensemble des distributions sur l'année) multiplié par le prix unitaire du produit.

Je suis solidaire des aléas exceptionnels de production : pertes dues aux intempéries, problèmes phytosanitaires… et accepte d'éventuels décalages dans les dates de livraison.
Je suis informé(e) que je dois prévoir une glacière ou un sac isotherme le jour de la livraison.
Je suis informé(e) que toute volaille non retirée le jour de la livraison sera proposée aux autres souscripteurs. Si elle ne peut être attribuée, elle me sera facturée.
Je joins, à mon contrat signé, le chèque à **l'ordre de « Sylvain BARBERY »** et daté du jour de leur création.
J'accepte de payer le solde du montant de l'ensemble des volailles reçues le lundi 21 décembre 2026.

- Producteur : Sylvain BARBERY, s'engage à fournir à chaque distribution, des volailles de qualité, issues de son exploitation, élevées selon les normes de l'agriculture biologique et certifiées AB.

L'encaissement du chèque d'acompte, joint au contrat, se déroule approximativement dans les 3 mois. Le solde sera ajusté après la livraison. Il prendra en compte, d'une part, les sommes déjà perçues et, d'autre part, le cumul des prix des volailles effectivement livrées au souscripteur, comptabilisés exactement lors de chaque livraison.

Fait à: _____ le _____

Signature de l'adhérent: Signature du producteur :



ROTI de CHAPON



roti de chapon bio **sans os** DLC 01,01,2027

	farce armagnac	farce forestière
PETIT roti de 2 à 2,5 kg		
GROS roti de 3 à 4kg		